

The background of the entire page is a marbled paper with a complex, swirling pattern of light beige, cream, and greyish-brown tones. The pattern is dense and organic, resembling natural stone or liquid swirls.

ENTENTE DE GESTION

FORÊT QUÉBEC

AVRIL 1998

Ce document est publié et diffusé par le

Ministère des Ressources naturelles
5 700, 4^e avenue Ouest, B-302
Charlesbourg, (Québec) Canada, G1H 6R1
Téléphone : (418) 627-8609 ou 1-800-463-4558

Code de diffusion

Entente de gestion : RN 98-3021
Plan d'action : RN 98-3022

Ces documents ainsi que d'autres informations relatives à Forêt Québec sont disponibles sur le site Internet du ministère des Ressources naturelles, à l'adresse suivante :
<http://www.mrn.gouv.qc.ca>

Pour obtenir des informations supplémentaires, s'adresser à :

Ministère des Ressources naturelles
Forêt Québec
880, chemin Sainte-Foy, 10^e étage
Québec (Québec) G1S 4x4
Téléphone : (418) 643-3987
Télécopieur : (418) 528-1278
Adresse électronique : **bsma@mrn.gouv.ca**

PRÉAMBULE

Travailler au sein d'une unité autonome, c'est non seulement d'accepter d'avoir plus de responsabilités face à nos engagements de résultats et ce, dans un contexte de transparence et d'équité, mais c'est aussi de contribuer de manière concrète à la démarche du gouvernement du Québec visant à améliorer la performance de l'État.

Le ministère des Ressources naturelles souscrit à cet objectif en posant des gestes afin d'améliorer sa gestion. Aujourd'hui, à titre de ministre d'État des Ressources naturelles, j'ai l'immense plaisir de présenter l'entente de gestion de la troisième unité autonome de service de mon ministère, soit Forêt Québec.

Forêt Québec, c'est une opportunité qui nous est donnée de pousser plus loin la gestion par résultats au regard des nombreuses activités liées au secteur forestier, lesquelles sont réalisées en étroite collaboration avec les gens du milieu.

À terme, nous visons la mise en place d'une structure administrative souple et propice au développement de partenariats avec nos diverses clientèles, dans le respect des fonctions de base de l'État dont le Ministère est l'unique responsable.

Nous comptons sur l'expertise, la compétence et le savoir-faire de nos employés, pour soutenir le mieux possible, dans le cadre de la nouvelle unité autonome de service, la gestion forestière et l'aménagement des forêts au Québec.



Le ministre d'État aux
Ressources naturelles

INTRODUCTION

Le mandat du ministère des Ressources naturelles (MRN) consiste à appuyer le développement durable¹ des régions du Québec en favorisant la connaissance, la mise en valeur et l'utilisation optimale du territoire québécois et des ressources énergétiques, forestières et minérales.

Pour réaliser ce mandat au regard de la ressource forestière, le Ministère compte notamment sur deux entités qui se complètent, le Secteur des forêts et Forêt Québec.

La responsabilité principale du **Secteur des forêts** est d'exercer les fonctions de base de l'État, notamment en élaborant les orientations, les politiques, le cadre légal et réglementaire de même que les programmes. En conséquence, ce secteur détermine les objectifs globaux de rendement de la forêt afin d'en assurer la pérennité, recommande au ministre l'attribution des bois et prépare les bilans et rapports nécessaires à la reddition de comptes sur la gestion et l'état de la forêt. Par ailleurs, il offre des services reliés à la conservation de la forêt, au développement du secteur industriel et à la protection de l'environnement forestier. Enfin, il propose, en concertation avec ses partenaires, les orientations et les politiques relatives à la forêt privée.

Quant à **Forêt Québec**, elle assume les pouvoirs délégués par le ministre en matière de gestion de la forêt publique. Les activités reliées à la planification forestière et au suivi des interventions sont au cœur de son action. Elle perçoit les droits d'utilisation des ressources forestières. Elle produit les données en vue de la reddition de comptes sur la gestion et l'état de la forêt. Elle contribue à la protection et à la mise en valeur de la forêt privée. Son engagement dans l'harmonisation des relations entre les divers usagers du milieu forestier se trouve accru, rendant ainsi majeur son rôle d'intermédiaire avec les clientèles. La nature et la diversité des interventions de Forêt Québec l'amène à contribuer de façon importante à l'atteinte des objectifs stratégiques forestiers.

¹ Le développement durable s'appuie sur la recherche de l'équilibre entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux.

Le partenariat, sous diverses formes, marque depuis longtemps les relations entre le MRN et ses partenaires, notamment l'industrie forestière. C'est ainsi que les sociétés de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) et contre les insectes et les maladies (SOPFIM) et, plus récemment, les agences de protection et de mise en valeur de la forêt privée ont été créées. Diverses formes de collaboration se sont également développées avec les industriels forestiers en région et avec les organismes régionaux et locaux (MRC, municipalités, CRD et les CLD). L'ensemble de ces relations interpellent Forêt Québec.

Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration de la gestion au MRN, laquelle est maintenant résolument orientée vers la clientèle, le personnel a, depuis 4 ans, été mis à contribution dans la définition des produits et des services (p/s), dans l'identification des clientèles, dans l'amélioration des processus de travail et dans l'élaboration d'indicateurs. Les employés sont également consultés lors de l'élaboration du plan stratégique et des plans d'action. La transformation des unités opérationnelles visées par Forêt Québec en unité autonome de service s'inscrit fort bien dans cette évolution.

La présente entente de gestion fixe le contour des activités de Forêt Québec, le cadre des relations avec ses clientèles et les liens fonctionnels et hiérarchiques avec le Ministère. Elle établit le cadre de gestion pour assurer l'autonomie et l'imputabilité de ses dirigeants, les indicateurs qui permettront de mesurer ses résultats et les modalités de sa reddition de comptes.

1. PRÉSENTATION DE FORÊT QUÉBEC

1.1 Mission

Forêt Québec contribue à l'aménagement durable des forêts et au développement économique du secteur forestier dans chacune des régions du Québec.

Ainsi, Forêt Québec veille à ce que l'aménagement des forêts publiques en assure la pérennité et la protection, dans une optique d'utilisation optimale du territoire à des fins de production de matière ligneuse et de mise en valeur de ses autres ressources. De plus, Forêt Québec contribue, de concert avec les organismes concernés, à la protection et à la mise en valeur des forêts privées.

Pour ce faire, elle :

- ➡ effectue et fait réaliser des travaux de recherche et développement en foresterie ;
- ➡ acquiert et diffuse des connaissances sur le milieu forestier ;
- ➡ approuve la planification forestière et effectue les suivis d'interventions ;
- ➡ perçoit les droits d'utilisation des ressources forestières ;
- ➡ fournit des informations utiles à l'élaboration de scénarios d'attribution de bois ;
- ➡ met à la disposition des promoteurs et des intervenants son expertise en foresterie et une assistance financière ;
- ➡ produit les plants requis au reboisement de la forêt publique et privée ;
- ➡ fournit des informations et son expertise pour l'élaboration des politiques, des lois, des règlements et des programmes, de même que pour la reddition de comptes ministérielle ;
- ➡ s'engage dans des modes variés de partenariats et de collaboration avec l'industrie forestière et les autres acteurs intéressés par la mise en valeur optimale du territoire et des ressources du milieu forestier.

1.2 Objectifs stratégiques

Comme base de sa planification à moyen terme, Forêt Québec a adopté les objectifs stratégiques suivants, lesquels sont communs avec le Secteur des forêts :

- ➡ améliorer de façon continue la protection de l'environnement forestier ;
- ➡ acquérir, développer et diffuser les connaissances et les outils qui permettent de mieux connaître, de protéger et de maximiser le potentiel des ressources du milieu forestier ;
- ➡ s'assurer du respect du rendement soutenu des forêts du Québec ;
- ➡ mettre en place les moyens appropriés pour augmenter le rendement actuel (1,49 mètre cube / hectare / année) des forêts du Québec ;
- ➡ adopter, d'ici 2001, des modes de gestion des ressources du milieu forestier faisant appel à une participation significative des différents utilisateurs des ressources et des communautés locales, régionales et autochtones, notamment sur l'ensemble du territoire de la forêt habitée ;
- ➡ gérer selon une approche d'amélioration continue de la qualité et de l'efficacité ;
- ➡ parvenir à ce que, d'ici l'an 2000, 90 % des employés aient la possibilité d'influencer les plans stratégiques et d'action et en comprennent les liens.

1.3 Produits, services et clientèle

1.3.1 Produits et services

Les activités sont orientées vers la clientèle à qui sont destinés les produits et services suivants (la liste détaillée est présentée à l'annexe 1) :

Résultats de recherche. Les recherches sont réalisées dans les domaines de l'écologie et du rendement des forêts, de la sylviculture des forêts naturelles, de l'économie forestière, de la protection des écosystèmes forestiers, de l'amélioration génétique des arbres, des semences, des boutures et des plants et de l'aménagement des plantations. Les résultats de recherche sont diffusés principalement sous forme de rapports, mémoires, avis scientifiques et techniques. Ils fournissent aux clients de nouveaux outils, de nouvelles techniques et de nouvelles connaissances qui leur permettent d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'aménagement durable des forêts ainsi que d'en accroître les bénéfices économiques.

Données, cartes écoforestières et rapports d'inventaire. La connaissance de la forêt québécoise est contenue dans des cartes et des banques de données qui sont en voie d'être intégrées dans un système géomatique. Ce système produira les compilations des données d'inventaires écoforestiers et supportera la diffusion des informations sous forme de cartes numérisées.

Les cartes forestières offertes sont variées : écoforestières (1/20 000 et 1/50 000), districts écologiques (1/250 000), dépôts de surface (1/50 000) et réseau routier forestier principal. Quant aux banques de données, elles sont relatives aux superficies et aux volumes, ainsi qu'aux composantes écoforestières et physiques du milieu. Des rapports synthèses d'inventaire sont produits pour faciliter l'accès à l'information.

Les données d'inventaires servent de base au calcul de la possibilité forestière, laquelle permet d'attribuer les volumes de bois en vertu des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). Elles constituent également la connaissance de base essentielle à la gestion intégrée des ressources, à la protection de l'environnement forestier et au développement d'indicateurs de développement durable.

Semences et plants. Ce sont les centaines de millions de semences nécessaires à la production de plants de reboisement des forêts publiques et privées ou à l'ensemencement direct en forêt. Afin de répondre à des critères de qualité morphologique et génétique, ces semences sont produites de plus en plus à partir de « vergers à graines » et traitées dans une usine spécialisée. Les plants de reboisement sont produits en récipients ou « à racines nues », par les pépinières publiques (30% de la production) et privées.

Ce produit et service inclut également la planification et l'organisation de la production provinciale, l'assistance technique aux producteurs, la certification phytosanitaire et la distribution des plants.

Approbation de la planification forestière et suivi des interventions. La planification forestière s'effectue sur des horizons de 25 ans (plan général d'aménagement forestier ou PGAF), de 5 ans (plan quinquennal d'aménagement forestier ou PQAF) ou de 1 an (plan annuel d'interventions forestières ou PAIF). Ces trois types de plans sont approuvés en fonction des objectifs de rendement forestier.

L'approbation du PGAF par Forêt Québec fait partie intégrante du processus d'attribution des volumes de bois par le ministre. Cette attribution constitue le principal levier de développement économique du secteur forestier.

La planification sert de base, d'une part, à la délivrance des permis d'intervention, dont le plus important vise l'approvisionnement d'usines et, d'autre part, à l'homologation des rapports annuels sur la qualité des interventions eu égard aux aspects environnementaux (édictees dans le Règlement sur les normes d'intervention) et forestiers. Les suivis relatifs à l'application de ce règlement sont effectués par Forêt Québec. Pour ce qui est des aspects forestiers, les suivis sont réalisés par les exploitants, conformément à leur responsabilité envers l'aménagement durable des forêts et, ils sont vérifiés sur le terrain par Forêt Québec.

L'atteinte des objectifs de rendement forestier et de protection de l'ensemble des ressources de ce milieu passe par l'approbation de la planification et le suivi des interventions.

Développement forestier et de l'emploi. Ce produit et service soutient la mise en valeur des forêts publique et privée par différents acteurs, tout en contribuant au développement économique du milieu. D'une part, Forêt Québec contribue à l'élaboration des scénarios d'attribution des bois en fournissant l'information pertinente. D'autre part, le produit et service prend la forme d'une aide à la mise en valeur de la forêt privée ou de projets conjoncturels comme le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier et le programme de création d'emplois. La promotion de l'aménagement durable des forêts, notamment à l'échelle régionale et locale, fait également partie des services offerts.

1.3.2 Clientèles

Les produits et services qu'offre Forêt Québec s'adressent principalement aux clientèles suivantes² :

- ✓ Utilisateurs des ressources du milieu forestier :
 - ☞ Bénéficiaires de CAAF : 271³.
 - ☞ Organismes de la forêt privée : 196 (agences, syndicats et offices, organismes de gestion en commun, conseillers forestiers).
 - ☞ Autres utilisateurs : 2 350 (principalement des acériculteurs et des producteurs de bois de chauffage à des fins commerciales (environ 2 000), et les clientèles multiressources : pourvoiries, ZEC, réseau faunique (environ 350).
 - ☞ Individus : environ 11 000 (principalement les utilisateurs de bois de chauffage à des fins domestiques).
- ✓ Industriels : 1 400 (bois, papier, autres transformations).
- ✓ Administrations régionales et locales : 96 MRC, 1 427 municipalités.
- ✓ Communautés autochtones : 36

² En 1997-1998

³ 31 décembre 1997

De plus, certains produits et services intéressent d'autres clientèles telles que :

- ✓ Consultants
- ✓ Organismes de protection des forêts
- ✓ Institutions d'enseignement et de recherche
- ✓ Administrations gouvernementales (publiques, para et péripubliques)

1.3.3 Politique de service

Forêt Québec offre la plupart de ses produits et services dans ses 56 points de service régionaux. Cependant, en raison de leur nature spécialisée, les résultats de recherche sont souvent diffusés à la clientèle directement par la Direction de la recherche. Certains produits relatifs aux inventaires forestiers sont également distribués par la direction centrale responsable. Les semences et les plants ne sont, bien sûr, offerts que dans les pépinières.

Forêt Québec offre également des produits et des services du Secteur des forêts reliés à la conservation des forêts, à l'environnement forestier et au développement industriel. Elle fournit aussi de l'information et des conseils dans ses propres domaines d'expertise.

Ses points de service sont autant de comptoirs d'accueil où les clientèles et le public peuvent obtenir de l'information sur tous les champs d'activité du secteur forestier du MRN.

Enfin, elle recueille les commentaires et les avis de la clientèle relativement aux champs de responsabilités du MRN dans la gestion forestière.

1.3.4 Gestion des plaintes

Forêt Québec s'engage à continuer de livrer à ses clientèles des produits et des services de qualité. Pour cette raison, elle maintient son système actuel de gestion des plaintes qui garantit le traitement de celles-ci dès réception.

Ainsi, tout client insatisfait du traitement de son dossier ou de sa demande peut communiquer avec l'employé ou le gestionnaire de l'unité concernée. Si le plaignant ou la plaignante est insatisfait de la réponse, il peut déposer une plainte écrite au sous-ministre associé de Forêt Québec. Celui-ci avise, donne suite auprès du client et fait rapport annuellement au Secrétariat du Ministère des suites données, selon la politique en vigueur au ministère des Ressources naturelles.

1.4 Composition

En plus de ses unités centrales spécialisées, Forêt Québec comprend un réseau largement déconcentré. La composition de Forêt Québec est la suivante :

- ➔ *Les dix directions régionales* totalisent 56 points de service et constituent la porte d'entrée des clients et de la population en matière forestière. Leur rôle principal consiste à exercer les fonctions étatiques qui leur sont déléguées en matière de gestion forestière, incluant notamment l'approbation de la planification et le suivi des interventions en forêt publique. De ce fait, elles acquièrent des connaissances sur la forêt. Il leur incombe aussi de fournir une expertise relativement à l'élaboration des lois, des règlements et des programmes forestiers. Enfin, elles gèrent l'application des programmes forestiers et assurent la liaison avec les organismes des milieux régionaux et locaux.
- ➔ *La Direction de la recherche forestière* planifie, coordonne, réalise et finance des travaux de recherche-développement visant à répondre aux préoccupations et aux besoins des clients en matière d'aménagement des ressources du milieu forestier. Ces travaux touchent les aspects écologiques, biophysiques et économiques reliés à la forêt. Elle procède également au transfert, avec le soutien des organismes intéressés, des nouvelles connaissances, des pratiques inédites et des outils novateurs au bénéfice de sa clientèle.
- ➔ *La Direction des inventaires forestiers* fournit l'expertise dans l'acquisition et l'analyse des données de connaissance des écosystèmes forestiers, lesquelles permettent de définir les objectifs des cibles de mise en valeur et d'utilisation des ressources forestières. Elle recueille aussi les données par la réalisation de différents inventaires. Elle compile, traite et gère ces données au moyen du Système d'inventaires écoforestiers (SIEF) dont elle assure l'entretien. Enfin, elle diffuse ses produits auprès des clientèles.

- ➡ *La Direction de la production des semences et des plants, comprenant 6 pépinières, un centre de bouturage et un centre de traitement des semences, est responsable de la production des semences et des plants génétiquement améliorés en quantité suffisante afin de pourvoir aux besoins de reboisement. Actuellement, quelque 150 millions de plants sont requis annuellement pour maintenir le rendement de la forêt.*
- ➡ *Quatre unités de soutien, soit la Direction de la planification opérationnelle, la Direction de l'assistance technique, le Service de l'assistance à la gestion et la Division du transfert technologique. Ces unités administratives fournissent une expertise dans les questions stratégiques, forestières, administratives et de transfert technologique à l'échelle nationale.*

1.5 Ressources⁴

En 1998-1999, Forêt Québec dispose d'un budget total de 154,3 M⁵ \$ réparti comme suit :

Produits et services	Budget (en millions \$)			Effectif (en équivalent temps complet)
	Régulier (production en régie)	Aide financière	Total	
Résultats de recherche	10,4	2,4	12,8	154
Données, cartes écoforestières et rapports d'inventaire	23,4		23,4	119
Semences et plants de reboisement	36,6		36,6	382
Approbation de la planification et suivi des interventions	38,3		38,3	809
Développement forestier et de l'emploi	5,4	37,8	43,2	81
TOTAL	114,1	40,2	154,3	1 545

⁴ Au 1^{er} avril 1998.

⁵ Ce montant ne comprend pas les frais des services centraux du MRN applicables à Forêt Québec.

Le budget 70 M\$ qui sont administrés au moyen d'un fonds dédié, le Fonds forestier, lequel est approvisionné en parts égales par le gouvernement et l'industrie forestière.

De plus, Forêt Québec assure la perception des revenus provenant des droits d'utilisation de la ressource forestière et dont voici la prévision pour 1998-1999 :

Revenus bruts (en millions \$)	325,0
Crédits de droits de coupe (en millions \$) ⁶	- 141,1
Revenus nets (en millions \$)	183,9

Forêt Québec compte 1 155 employés permanents répartis selon une proportion de 7 % de cadres, 23 % de professionnels et 70 % de techniciens, gardes forestiers, ouvriers et employés de bureau. Les 2/3 de ce personnel sont spécialisés en foresterie ou dans des domaines qui y sont reliés. Enfin, 390 ETC occasionnels et saisonniers travaillant majoritairement dans les pépinières complètent l'effectif.

Forêt Québec est présente dans l'ensemble des régions administratives du Québec (la liste complète des points de service est présentée à l'annexe 4) :

- ➡ Bas-Saint-Laurent : six points de service, dont les pépinières de Saint-Modeste et de Sainte-Luce
- ➡ Saguenay-Lac-Saint-Jean : six points de service, dont la pépinière de Normandin
- ➡ Québec : quatre points de service, en plus des trois directions centrales et du siège social
- ➡ Mauricie : quatre points de service, dont la pépinière de Grandes-Piles
- ➡ Estrie : deux points de service
- ➡ Montréal : un point de service
- ➡ Outaouais : quatre points de service
- ➡ Abitibi-Témiscamingue : huit points de service, dont la pépinière de Trécesson

⁶ La Loi sur les forêts stipule que les bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier reçoivent des crédits déductibles des droits de coupe pour certains travaux d'aménagement forestier.

- ➡ Côte-Nord : six points de service
- ➡ Nord-du-Québec : deux points de service
- ➡ Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine : quatre points de service
- ➡ Chaudière-Appalaches : deux points de service
- ➡ Lanaudière : deux points de service, dont la pépinière de Berthierville
- ➡ Laurentides : deux points de service
- ➡ Montérégie : un point de service
- ➡ Centre-du-Québec : un point de service

2. RESPONSABILITÉS DES INTERLOCUTEURS

Le ministre

Le ministre des Ressources naturelles approuve la mission et les objectifs stratégiques de Forêt Québec et répond de ses activités à l'Assemblée nationale. De plus, il procède à la formation du Conseil des partenaires.

Le sous-ministre

Le sous-ministre approuve le cadre de gestion et les objectifs opérationnels de Forêt Québec et lui attribue les ressources nécessaires. En outre, il voit à l'évaluation de la performance grâce à des indicateurs qui révèlent dans quelle mesure les objectifs fixés dans le plan d'action ont été atteints. Il demande au directeur de l'évaluation et du support à la performance du MRN d'examiner les indicateurs et leur mesure en vue de certifier le rapport de gestion. Il peut également lui demander toute vérification ponctuelle qui lui paraît nécessaire.

Le sous-ministre associé de Forêt Québec

Le sous-ministre associé de Forêt Québec assure la gestion courante et exerce les pouvoirs délégués par le sous-ministre, avec qui sont convenues les modalités de reddition de comptes. Il gère les ressources avec efficacité de manière à atteindre les objectifs fixés. Il propose au sous-ministre le plan d'action et rend compte des résultats atteints par rapport aux cibles qui ont été convenues.

Le Conseil des partenaires

Le Conseil des partenaires donne son avis sur l'administration et la gestion des activités du Fonds forestier. Ainsi, les avis recueillis contribuent à l'établissement des orientations et à l'évaluation de la performance du Fonds.

Pour l'année 1998-1999, le Conseil se concentrera sur la définition et la recommandation de la structure administrative permanente la plus appropriée pour le secteur forestier ainsi que sur l'étendue de ses champs d'activités. Cette cible particulière s'inscrit dans le cadre du projet de réorganisation du secteur forestier entrepris par le MRN et l'industrie forestière.

Par la suite, le Conseil supportera Forêt Québec et le MRN dans la mise en place de la future organisation. Conséquemment, le rôle et la composition du Conseil évolueront au gré des orientations et des décisions qui seront prises.

Le Conseil est constitué de onze membres :

- ➡ trois représentants de l'Association des industries forestières du Québec
- ➡ trois représentants de l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec
- ➡ un représentant de l'Association déroulage et sciage de feuillus du Québec
- ➡ un représentant de la Fédération des producteurs de bois du Québec
- ➡ trois représentants du MRN : le sous-ministre, le sous-ministre associé du Secteur des forêts et le sous-ministre associé de Forêt Québec

Le vérificateur général

En plus de procéder aux vérifications d'usage au regard des opérations de Forêt Québec, le vérificateur général atteste les états financiers du Fonds forestier.

3. GESTION

3.1 Cadre de gestion

Les activités et les ressources de Forêt Québec sont régies par la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles*, la *Loi sur la fonction publique* et la *Loi sur l'administration financière* ainsi que par les règles qui encadrent la gestion gouvernementale des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. Forêt Québec est donc soumise à un ensemble de règles administratives qui normalisent l'utilisation de ces ressources. Ainsi, elle est en relation avec le Secrétariat du Conseil du trésor, le ministère des Finances, le Contrôleur des finances, le vérificateur général, la Société immobilière du Québec et diverses directions du ministère des Ressources naturelles, dont la Direction générale des services à la gestion.

Ces lois et ces règles sont autant de balises qui assurent la population, la clientèle ainsi que le personnel de la saine gestion de l'unité et ce, conformément aux principes gouvernementaux d'équité et de transparence.

Pour atteindre les résultats attendus, elle dispose d'un cadre de gestion plus approprié permettant une flexibilité d'action accrue, associée à un engagement de rendre des comptes a posteriori sur l'utilisation de cette marge de manœuvre. Le sous-ministre associé de Forêt Québec utilise les dispositions particulières suivantes en sus de celles prévues à la délégation de pouvoirs ministériels et aux ententes de service :

- ➡ Pouvoir dépasser l'enveloppe d'effectif total autorisé sous réserve de maintenir le niveau d'effectif régulier autorisé et les disponibilités budgétaires.
- ➡ Autoriser le déplacement du personnel à l'extérieur du Québec, dans le cadre de la mission de Forêt Québec, en vue de participer à des activités de formation et d'échanges d'information, de nature technique ou scientifique, et de transiger l'achat ou la vente de produits ou services autorisés par le Fonds forestier, en s'assurant que ces transactions n'ont pas de répercussions sur les affaires gouvernementales ou internationales. Toute l'information pertinente sur ces activités est transmise sur demande a posteriori au ministère des Relations internationales.

3.2 Organisation du travail

Poursuivant la démarche gouvernementale de responsabilisation, le MRN signait, en janvier 1996, une entente ministérielle sur l'organisation du travail en conformité avec l'Entente-cadre gouvernementale et établissait ainsi des canaux de communication privilégiés avec ses employés.

La participation des employés à la prise de décision et la circulation de l'information à tous les niveaux de l'organisation sont des valeurs de gestion importantes au MRN. C'est pourquoi Forêt Québec continuera de tirer partie des mécanismes de dialogue et d'influence mutuelle que constituent les comités sur l'organisation du travail.

De plus, Forêt Québec compte sur la compétence, l'expertise, le savoir-faire et l'engagement de son personnel pour réaliser sa mission et atteindre les résultats escomptés. À cet égard, Forêt Québec entend continuer le travail amorcé, notamment au chapitre de l'amélioration des processus et des outils de production ainsi que de l'évaluation du rendement, dans le but d'offrir à sa clientèle des produits et des services de qualité et d'assurer à ses employés un milieu de travail dynamique, satisfaisant et valorisant.

3.3 Mode d'évaluation de la performance

Les objectifs stratégiques de Forêt Québec s'harmonisent au plan stratégique ministériel. Ils sont déterminés tous les trois ans et sont mis à jour annuellement.

Ils se traduisent par des objectifs opérationnels mesurables fixés annuellement. Des indicateurs sont reliés à ces objectifs et portent sur l'atteinte de résultats en matière de protection de l'environnement forestier, de connaissances du milieu forestier, de rendement des forêts, de gestion participative du milieu, de satisfaction de la clientèle et du personnel et, finalement, de contrôle des coûts et délais de production et de livraison. On trouvera la définition et le mode de calcul des indicateurs à l'annexe 2 ainsi qu'un tableau de classification de ces indicateurs à l'annexe 3.

3.4 Documents publics

Dans un souci de transparence et conformément à l'obligation de rendre compte de ses activités, Forêt Québec rend publics trois documents : l'entente de gestion, le plan d'action et le rapport annuel de gestion. De cette façon, les clientèles, le gouvernement du Québec et le public seront à même de juger de sa gestion, de sa performance et de la pertinence de ses activités.

Produit annuellement, le plan d'action s'inscrit dans une planification triennale. Ce plan rappelle la mission, les enjeux et les objectifs stratégiques. Il présente les objectifs opérationnels et les moyens à mettre en œuvre pour les réaliser ainsi que les ressources disponibles.

Le rapport annuel de gestion présente le bilan des activités et des résultats obtenus au moyen d'indicateurs certifiés et reliés au plan d'action annuel. Il inclut le rapport financier du Fonds forestier (états financiers non vérifiés).

4. ÉCHANGES DE SERVICES

4.1 Services administratifs rendus à Forêt Québec

Pour l'aider à réaliser sa mission et dans le but d'éviter les duplications coûteuses et inefficaces, des ententes de service sont conclues avec des unités administratives du MRN. Celles-ci fournissent à Forêt Québec des services de soutien en matière d'informatique, de relations publiques, de gestion des ressources financières, humaines et matérielles dont les coûts sont comptabilisés et inclus au calcul du coût de revient de chaque produit et service. L'annexe 4 présente la liste de ces services et les unités administratives qui les fournissent.

Le sous-ministre et le sous-ministre associé de Forêt Québec conviennent que le type et le coût des services pourront évoluer en fonction des besoins de Forêt Québec.

Ils conviennent également du partage des bénéfices découlant :

- d'une réduction des comptes ministériels à la suite d'une baisse d'utilisation des services par Forêt Québec ;
- de l'amélioration de l'efficacité des services du Ministère.

4.2 Échanges de services entre Forêt Québec et le Secteur des forêts

Ces échanges sont prévus aux ententes spécifiques convenues à cette fin.

5. RÉVISION DE L'ENTENTE DE GESTION

Le sous-ministre et le sous-ministre associé de Forêt Québec révisent périodiquement la présente entente de gestion en fonction des résultats obtenus et de la problématique du développement forestier au Québec. Le contexte légal, administratif et organisationnel qui prévaut au moment de la révision est également pris en compte.

SIGNÉ À Charlesbourg, le 20 mai 1998

Le sous-ministre
des Ressources naturelles

Le sous-ministre associé
de Forêt Québec

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Liste des produits et des services

Annexe 2 – Liste des indicateurs – Définitions et modes de calcul des indicateurs

Annexe 3 - Tableau de classification des indicateurs

Annexe 4 – Services administratifs rendus à Forêt Québec

Annexe 5 - Réseau Forêt Québec

ANNEXE 1

LISTE DES PRODUITS ET SERVICES

1. Résultats de recherche

- ➡ Résultats de recherche et développement
- ➡ Conventions concernant les territoires affectés à l'enseignement et à la recherche

2. Données, cartes écoforestières et rapports d'inventaire

- ➡ Données et cartes écoforestières
- ➡ Cartes du réseau routier forestier principal

3. Semences et plants de reboisement

- ➡ Semences forestières
- ➡ Plants de reboisement

4. Approbation de la planification forestière et suivi des interventions

- ➡ Accompagnement en planification forestière
- ➡ Analyse et approbation des plans généraux d'aménagement forestier
- ➡ Permis d'intervention : approvisionnement d'usines
- ➡ Permis d'intervention : érablières
- ➡ Permis d'intervention : bois de chauffage domestique

- ➡ Permis d'intervention : travaux d'utilité publique
- ➡ Permis d'intervention : aménagement faunique ou récréatif
- ➡ Permis d'intervention : activités minières
- ➡ Permis d'intervention : interventions ponctuelles
- ➡ Permis d'intervention : bois de chauffage commercial
- ➡ Soutien aux corrections des suivis et homologation du RAIF
- ➡ Guides, outils techniques et légaux du domaine forestier
- ➡ Affichage des ponts

5. Aide au développement forestier et de l'emploi

- ➡ Analyses en vue de l'établissement des scénarios d'attribution des bois
- ➡ Promotion de l'aménagement forestier durable et des produits forestiers
- ➡ Conventions d'aménagement forestier
- ➡ Aide à la mise en valeur de la forêt privée
- ➡ Ententes de développement régional
- ➡ Projets conjoncturels d'aménagement forestier : programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF), programme triennal de création d'emplois.

ANNEXE 2

LISTE DES INDICATEURS

Définitions et méthodes de calcul des indicateurs

1. Objectif stratégique 1998-2001

Améliorer de façon continue la protection de l'environnement forestier

1.1 Taux de conformité des interventions réalisées en forêt par les industriels et assujetties au règlement sur les normes d'intervention (RNI)

Forêt Québec privilégie une approche préventive et de responsabilisation ; elle mise sur l'information aux industriels et leur sensibilisation aux bonnes pratiques pour accroître la qualité des travaux qu'ils réalisent.

Cet indicateur mesure la conformité de ces interventions au regard des composantes du RNI.

$$\frac{\text{Nombre de vérifications conformes par composante}}{\text{Nombre de vérifications effectuées par composante}} \times 100$$

En 1998-1999, Forêt Québec rend des comptes sur trois composantes :

- ➡ Traverses de cours d'eau
- ➡ Chemins forestiers
- ➡ Séparateurs de coupe

Forêt Québec continue d'évaluer la conformité au regard des huit autres composantes et en rendra compte à partir de 1999-2000.

2. Objectif stratégique 1998-2001

Acquérir, développer, diffuser les connaissances et les outils qui permettent de mieux cibler, de protéger et de maximiser le potentiel des ressources du milieu forestier.

2.1 Taux de satisfaction des membres des comités de consultation et d'évaluation relativement aux orientations et à la programmation des projets de recherche

Forêt Québec a amorcé la mise en place d'une approche davantage axée sur la clientèle de la recherche forestière. Cet indicateur mesure, au moyen d'un sondage annuel, la qualité du processus permanent mis en place pour définir les besoins de la clientèle et sélectionner les projets de recherche réalisés en régie ou confiés à d'autres organismes de recherche.

$$\frac{\text{Nombre de répondants très satisfaits et satisfaits}}{\text{Nombre de répondants}} \times 100$$

2.2 Taux de réalisation des activités de transfert de résultats des recherches effectuées en régie

Selon son approche axée sur la clientèle, Forêt Québec veut accroître l'accès à ses résultats. Cet indicateur mesure la capacité de respecter la planification en matière de transfert des résultats de recherche.

$$\frac{\text{Nombre d'activités de transfert réalisées}}{\text{Nombre d'activités de transfert prévues}} \times 100$$

2.3 Taux de réalisation des activités de diffusion scientifique des résultats des recherches effectuées en régie

Cet indicateur mesure la capacité de respecter la planification en matière de diffusion des résultats. Cette diffusion révèle une forme de reconnaissance, par des pairs, de la qualité scientifique des recherches.

$$\frac{\text{Nombre d'activités de diffusion scientifique réalisées}}{\text{Nombre d'activités de diffusion scientifique prévues}} \times 100$$

2.4 Respect des délais des projets de recherche réalisés en régie

Cet indicateur mesure la proportion de projets de recherche dont les résultats d'étape et finaux sont livrés dans les délais prévus.

$$\frac{\text{Nombre de projets de recherche dont les résultats d'étape et finaux sont livrés dans l'année prévue}}{\text{Nombre de projets dont les résultats d'étape ou finaux étaient prévus être livrés dans l'année}} \times 100$$

En 1998-1999, cet indicateur ne portera que sur le nombre de projets complétés dans l'année prévue.

2.5 Taux de réalisation de l'inventaire forestier

Forêt Québec réalise, sur une période de dix ans, l'inventaire des forêts du Québec. Cet indicateur mesure, annuellement, la proportion du territoire québécois couvert par les compilations d'inventaire par rapport à la proportion prévue.

$$\frac{\text{Pourcentage du territoire couvert à la fin de l'année}}{\text{Pourcentage du territoire prévu être couvert à la fin de l'année}} \times 100$$

3. Objectif stratégique 1998-2001

S'assurer du respect du rendement soutenu des forêts du Québec.

3.1 Taux de conformité des interventions d'aménagement forestier en fonction des normes d'acceptation

Pour concourir à l'objectif du rendement soutenu de la forêt, Forêt Québec vérifie la qualité des interventions d'aménagement réalisées par les industriels.

Les résultats obtenus servent à apporter, le cas échéant, des correctifs aux travaux réalisés. De plus, ils servent de référence pour évaluer le respect de la possibilité annuelle de coupe à rendement soutenu.

La mesure de la conformité de ces interventions aux diverses normes d'acceptation s'exprime notamment à l'aide des indicateurs spécifiques suivants :

Superficie de coupe avec protection de la régénération et des sols, <u>vérifiée et jugée conforme</u>	X 100
Superficie de coupe avec protection de la régénération et des sols vérifiée	

<u>Superficie de travaux sylvicoles vérifiée et jugée conforme</u>	X 100
Superficie de travaux sylvicoles vérifiée	

3.2 Normes de mesure des bois harmonisées

L'utilisation toujours grandissante du milieu forestier entraîne un besoin accru de planification et de contrôle des bois récoltés aux fins de transformation. Forêt Québec développe de nouveaux processus à cet effet, auxquels seront associés des indicateurs. Forêt Québec doit, dans un premier temps, à harmoniser l'ensemble de ses normes relatives à la mesure des bois.

En 1998-1999, Forêt Québec harmonisera ses normes relatives à l'inventaire et au mesurage. D'ici 1999-2000, l'ensemble des normes visées auront été harmonisées.

4. Objectif stratégique 1998-2001

Mettre en place les moyens requis pour augmenter le rendement actuel (1,49 mètre cube / hectare / année) des forêts du Québec

4.1 Pourcentage de plants de reboisement génétiquement améliorés

Forêt Québec peut contribuer à l'objectif ministériel d'augmentation du rendement des forêts par la fourniture de plants dont la croissance est accélérée par l'amélioration génétique.

Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité de Forêt Québec à respecter ses objectifs de production des semences et plants génétiquement améliorés.

Nombre de plants génétiquement améliorés X 100
Nombre total de plants produits

L'approvisionnement suffisant en semences provenant de « vergers à graines » est préalable. En 1998-1999, Forêt Québec doit se limiter à mesurer ce volet.

Volume de semences provenant des vergers à graines X 100
Volume total d'approvisionnement en semences

En 1999-2000, Forêt Québec sera en mesure de mesurer l'efficacité de la production des semences et des plants au regard du rendement accru de la forêt.

5. Objectif stratégique 1998-2001

D'ici 2001, adopter des modes de gestion des ressources du milieu forestier faisant appel à une participation significative des différents utilisateurs des ressources et des communautés locales, régionales et autochtones, notamment sur l'ensemble du territoire de la forêt habitée.

5.1 Taux de satisfaction des personnes consultées sur les plans d'aménagement forestier

La Loi sur les forêts oblige les industriels à consulter la population sur leurs plans d'aménagement forestier. Forêt Québec veille à l'application de cette prescription légale.

Cet indicateur mesure la qualité de la « procédure d'information et de consultation du public et des MRC sur les plans d'aménagement forestier » et du degré d'acceptation vérifié de ses résultats.

Les données sont recueillies au moyen d'un sondage effectué auprès des clientèles cibles (MRC, communautés autochtones, propriétaires de pourvoiries, gestionnaires de ZEC) lors de la mise à jour des plans généraux et de la production de nouveaux plans quinquennaux d'aménagement forestier dans chaque région. Les composantes mesurées sont la clarté de la procédure et de l'information diffusée, le degré d'atteinte des objectifs visés⁷ et le degré de satisfaction globale.

Nombre de répondants très satisfaits et satisfaits X 100
Nombre de répondants

6. Objectif stratégique 1998-2001

Gérer selon une approche d'amélioration continue de la qualité et de l'efficacité.

6.1 Taux de satisfaction des clientèles relativement aux produits et services utilisés

Cet indicateur mesure la satisfaction des clientèles au regard de l'ensemble des actions de Forêt Québec. Les données sont recueillies tous les deux ans, au moyen d'un sondage.

Nombre de répondants très satisfaits et satisfaits, par type de clientèle X 100
Nombre total de répondants par type de clientèle

⁷ Mise en valeur harmonieuse de l'ensemble des ressources du milieu forestier.

Prise en compte des préoccupations de la population dans les plans d'aménagement forestier.

Information adéquate du public sur les plans d'aménagement forestier et le cadre de gestion des forêts du domaine public.

6.2 Respect des échéances des étapes requises pour la mise en place de la structure permanente de Forêt Québec

Il incombe à Forêt Québec de déposer, pour le 30 juin 1998, la proposition de structure permanente au ministre d'État des ressources naturelles. Les étapes subséquentes et leur calendrier seront précisés selon le déroulement du processus gouvernemental.

6.3 Disponibilité d'un processus de mesurage des bois et de perception des redevances assurant l'intégrité des revenus

Forêt Québec voit à l'amélioration continue de ses systèmes de mesurage des bois et de perception des redevances pour s'assurer que les conditions qui garantissent l'intégrité des revenus soient en place. À ce moment-ci, cette amélioration se mesure à l'aide de trois indicateurs spécifiques portant sur la qualité des systèmes supportant le processus.

6.3.1 Pourcentage d'industriels enregistrés au nouveau système informatique, en septembre 1998

Nombre d'industriels enregistrés au nouveau système en septembre 1998	
Nombre total d'industriels ayant mesuré des bois en 1998-1999	X 100

6.3.2 Respect du délai d'émission des factures

Nombre de factures émises durant l'année en cours	
<u>en un mois ou moins après la prise de mesure sur le terrain</u>	
Nombre total de factures émises durant l'année en cours	X 100

6.3.3 Plan d'amélioration du processus de contrôle du mesurage des bois et de perception des redevances disponibles

Actuellement, Forêt Québec relève les difficultés potentielles liées à ce processus. Au terme de l'année 1998-1999, elle rendra compte de l'élaboration du plan d'amélioration. Par la suite, la mise en œuvre de ce plan fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation des résultats obtenus.

6.4 Coût de revient unitaire de chaque produit et service

Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité de la gestion des ressources.

Coûts directs + coûts indirects

Nombre d'unités de production

Forêt Québec réalisera, en 1998-1999, les travaux requis pour établir le coût de revient unitaire de chacun de ses produits et services.

6.5 Coût unitaire de production des plants de reboisement

Cet indicateur permet de mesurer si les améliorations apportées au processus de production des plants de reboisement ont permis de réduire les coûts.

Coûts directs unitaires de l'année en cours par type de plants

Coûts directs unitaires de l'année précédente par type de plants

En 1998-1999, Forêt Québec révisera ses normes de qualification des plants. Elle limitera sa reddition de comptes au chapitre de leur mise en place.

7. Objectif stratégique 1998-2001

Parvenir à ce que, d'ici l'an 2000, 90 % des employés estiment avoir la possibilité d'influencer les plans stratégique et d'action et en comprennent les liens.

7.1 Pourcentage d'employés qui estiment avoir la possibilité d'influencer le plan d'action de leur direction

$$\frac{\text{Nombre de réponses positives}}{\text{Nombre total de réponses}} \times 100$$

7.2 Pourcentage d'employés qui comprennent les liens entre le plan stratégique du Ministère et le plan d'action de leur direction

$$\frac{\text{Nombre de réponses positives}}{\text{Nombre total de réponses}} \times 100$$

ANNEXE 3

TABLEAU DE CLASSIFICATION DES INDICATEURS

Objectifs stratégiques ministériels 1998-2001	Indicateurs de Forêt Québec	
	Efficacité	Efficiencia
Améliorer de façon continue la protection de l'environnement forestier.	Taux de conformité des interventions réalisées en forêt par les industriels et assujetties au règlement sur les normes d'intervention (RNI).	
Acquérir, développer, diffuser les connaissances et les outils qui permettent de mieux cibler, de protéger et de maximiser le potentiel des ressources du milieu forestier.	Taux de satisfaction des membres des comités de consultation et d'évaluation relativement aux orientations et à la programmation des projets de recherche. Taux de réalisation des activités de transfert de résultats des recherches effectuées en régie. Taux de réalisation des activités de diffusion scientifique des résultats des recherches effectuées en régie.	Respect des délais des projets de recherche réalisés en régie. Taux de réalisation de l'inventaire forestier.
S'assurer du respect du rendement soutenu des forêts du Québec.	Taux de conformité des interventions d'aménagement forestier en fonction des normes d'acceptation. Normes de mesure des bois harmonisées.	
Mettre en place les moyens requis pour augmenter le rendement actuel (1,49 mètre cube par hectare par année) des forêts du Québec.	Pourcentage de plants génétiquement améliorés.	

Objectifs stratégiques ministériels 1998-2001	Indicateurs de Forêt Québec	
	Efficacité	Efficiencia
D'ici 2001, adopter des modes de gestion des ressources du milieu forestier faisant appel à une participation significative des différents utilisateurs des ressources et des communautés locales, régionales et autochtones, notamment sur l'ensemble du territoire de la forêt habitée.		Taux de satisfaction des personnes consultées sur les plans d'aménagement forestier.
Gérer selon une approche d'amélioration continue de la qualité et de l'efficiencia.		Taux de satisfaction des clientèles relativement aux produits et services utilisés. Respect des échéances des étapes requises pour la mise en place d'une structure permanente de Forêt Québec. Disponibilité d'un processus de mesurage des bois et de perception des redevances assurant l'intégralité des revenus. Coût de revient unitaire de chaque produit et service. Coût unitaire de production des plants de reboisement.
Parvenir à ce que, d'ici l'an 2000, 90 % des employés estiment avoir la possibilité d'influencer les plans stratégique et d'action et en comprennent les liens.		Pourcentage d'employés qui estiment avoir la possibilité d'influencer le plan d'action de leur direction. Pourcentage d'employés qui comprennent les liens entre le plan stratégique du Ministère et le plan d'action de leur direction.

ANNEXE 4

SERVICES ADMINISTRATIFS REÇUS PAR FORÊT QUÉBEC

Unités administratives	Services
Direction générale des services à la gestion	
Direction des ressources humaines	Soutien et conseil en matière de relations professionnelles. Soutien à la gestion des emplois et à la carrière des personnes. Soutien et conseil en matière d'assurances collectives et de retraite. Production de la paie. Soutien au développement des personnes et de l'organisation. Relations avec les organismes centraux.
Direction des ressources financières	Expertise-conseil en matière de : - coordination de budget et de dépenses ; - gestion des revenus ; - confection d'états financiers ; - de prix de revient. Relations avec les organismes centraux.
Direction des ressources matérielles	Gestion des immeubles et des locaux. Gestion des équipements et des licences de télécommunications Formation des utilisateurs d'équipements de télécommunication. Gestion de l'approvisionnement de biens et de services et, gestion de la disposition de biens. Gestion des véhicules et des équipements roulants. Gestion des documents administratifs et de la bibliothèque ministérielle. Courrier et messagerie : collecte, tri, distribution, envoi, relations avec la Direction du service gouvernemental de courrier. Gestion des comptes ministériels pour les loyers, les télécommunications, le courrier et la messagerie. Soutien et conseil. Information de gestion. Relations avec les organismes centraux.

Unités administratives	Services
Direction des ressources informationnelles	Soutien et conseil pour la gestion des actifs informationnels. Exploitation des infrastructures communes. Soutien et conseil en matière d'investissements liés aux technologies de l'information. Assistance à l'utilisation. Guides d'information et salles de formation. Gestion des comptes ministériels. Information de gestion.
Direction de l'évaluation et du support à la performance	
	Certification intérimaire (9 mois) et finale (12 mois) des indicateurs présentés au rapport annuel de gestion de Forêt Québec. Évaluation de la performance (efficience et efficacité) des unités administratives. Vérification. Expertise-conseil en matière de conception et d'implantation de contrôles internes et d'analyse de risques. Coordination des activités des vérificateurs externes. Réalisation d'enquêtes administratives. Réponses aux demandes ad hoc. Conseil et appui pour la révision des façons de faire. Expertise-conseil pour l'implantation de la gestion par résultats.
Direction des relations publiques	
	Revue de presse, suivis de presse et dossiers spéciaux de presse. Expertise- conseil en matière de communications et de relations publiques (plans et stratégies de communication, etc.). Produits de relations publiques (discours, communiqués, conférences de presse, relations avec les médias et les citoyens). Produits de promotion : grand public et milieu scolaire. Services d'édition et de production audiovisuelle. Services de soutien audiovisuel (prêt de documents, prise de photos, logistique). Publicités obligatoires et par mandat. Expositions et événements spéciaux. Site Internet. Accueil et renseignements. Communications internes. Révision linguistique et traduction. Gestion et diffusion des publications.

ANNEXE 5

RÉSEAU FORÊT QUÉBEC

Siège social

Forêt Québec
880, chemin Sainte-Foy, 10^e étage
Québec (Québec) G1S 4X4
Téléphone : (418) 643-3987
Télécopieur : (418) 528-1278

Les directions centrales

Forêt Québec
Direction de la recherche forestière
2700, rue Einstein
Sainte-Foy (Québec) G1P 3W8
Téléphone : (418) 643-7994
Télécopieur : (418) 643-2165

Forêt Québec
Direction des inventaires forestiers
880, chemin Sainte-Foy, 4^e étage
Québec (Québec) G1S 4X4
Téléphone : (418) 646-3381
Télécopieur : (418) 643-1690

Forêt Québec
Direction de la production
des semences et des plants
880, chemin Sainte-Foy, 9^e étage
Québec (Québec) G1S 4X4
Téléphone : (418) 644-4484
Télécopieur : (418) 646-9267

Forêt Québec
Direction de l'assistance technique
880, chemin Sainte-Foy, 9^e étage
Québec (Québec) G1S 4X4
Téléphone : (418) 646-9106
Télécopieur : (418) 646-9267

Les points de service au Québec

Région 01 : Bas-Saint-Laurent

Bureau régional

92, 2^e Rue Ouest, bureau 207, Rimouski (Québec) G5L 8B3

Tél. : (418) 727-3788 - Téléc. : (418) 727-3735

Unité de gestion Grand-Portage (11)

186, rue Fraser, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1C8

Tél. : (418) 862-8213 - Téléc. : (418) 862-1188

Unité de gestion Bas-Saint-Laurent (12)

92, 2^e Rue Ouest, bureau 207, Rimouski (Québec) G5L 8B3

Tél. : (418) 727-3710 - Téléc. : (418) 727-3610

Bureau local d'Amqui

26, boulevard Saint-Benoît Nord, C.P. 1057, Amqui (Québec) G0J 1B0

Tél. : (418) 629-3068 - Téléc. : (418) 629-4529

Pépinière de Sainte-Luce

R.R. 2, C.P. 100, Luceville (Québec) G0K 1E0

Tél. : (418) 739-4819 - Téléc. : (418) 739-3733

Pépinière de Saint-Modeste – Centre de bouturage

410, rue Principale, Saint-Modeste (Québec) G0L 3W0

Tél. : (418) 862-5511 - Téléc. : (418) 862-0564

Région 02 : Saguenay– Lac Saint-Jean

Bureau régional

3950, boulevard Harvey, 3^e étage, Jonquière (Québec) G7X 8L6

Tél. : (418) 695-8125 - Téléc. : (418) 695-8133

Unité de gestion Saguenay-Sud (21) - Unité de gestion Shipshaw (23)

1100, rue Bersimis, Chicoutimi (Québec) G7K 1A5

Tél. : (418) 698-3660 - Téléc. : (418) 698-3665

Unité de gestion Rivière-Pérignon (24)

725, boulevard Harvey Ouest, Sous-sol, Alma (Québec) G8B 1P5

Tél. : (418) 668-8319 - Téléc. : (418) 668-6892

Unité de gestion de Saint-Félicien (25)

833, boulevard du Sacré-Cœur, C.P. 8400, Saint-Félicien (Québec) G8K 2R4

Tél. : (418) 679-8671 - Téléc. : (418) 679-8698

Unité de gestion Mistassini (27)

56, avenue de l'Église, Mistassini (Québec) G8M 1Z9

Tél. : (418) 276-1400 - Téléc. : (418) 276-5091

Pépinière de Normandin

134, chemin Alfred Villeneuve, C.P. 600, Normandin (Québec) G8M 4S6

Tél. : (418) 274-7052 - Téléc. : (418) 274-3275

Région 03 : Québec

Bureau régional

1665, boulevard Hamel Ouest, Édifice 2, 1^{er} étage, Québec (Québec) G1N 3Y7

Tél. : (418) 643-4680 - Téléc. : (418) 643-8960

Unité de gestion Portneuf-Duchesnay (31) - Station forestière de Duchesnay

143, route Duchesnay, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (Québec) G0A 3M0

Tél. : (418) 875-2711 - Téléc. : (418) 875-4468

Unité de gestion des Laurentides (32)

1665, boulevard Hamel Ouest, Édifice 2, 1^{er} étage, Québec (Québec) G1N 3Y7

Tél. : (418) 643-9678 - Téléc. : (418) 643-4791

Unité de gestion de Charlevoix (33)

800, boulevard de Comporté, bureau 200, La Malbaie (Québec) G5A 1W5

Tél. : (418) 665-3721 - Téléc. : (418) 665-4007

Région 04 : Mauricie

Bureau régional

100, rue Laviolette, bureau 207, Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Tél. : (819) 371-6151 - Téléc. : (819) 371-6978

Unité de gestion Bas-Saint-Maurice (41)

702, 5^e Rue, Shawinigan (Québec) G9N 1E9

Tél. : (819) 536-2695 - Téléc. : (819) 536-2054

Unité de gestion Windigo (42) - Unité de gestion Gouin (43)

1452, boulevard Ducharme, La Tuque (Québec) G9X 4R7

Tél. : (819) 523-9566 - Téléc. : (819) 523-7798

Pépinière de Grandes-Piles

210, boulevard Ducharme, Grandes-Piles (Québec) G0X 1H0

Tél. : (819) 538-8691 - Téléc. : (819) 538-1035

Région 05 : Estrie

Bureau régional

200, rue Belvédère Nord, bureau 1.05, Sherbrooke (Québec) J1H 4A9

Tél. : (819) 820-3190 - Téléc. : (819) 820-3946

Bureau local de Lac-Mégantic

5527, rue Frontenac, bureau 110, Lac-Mégantic (Québec) G6B 1H6

Tél. : (819) 583-1141 - Téléc. : (819) 583-1834

Région 06 : Montréal

Bureau régional

545, boulevard Crémazie Est, 8^e étage, Montréal (Québec) H2M 2V1

Tél. : (514) 873-2140 - Téléc. : (514) 873-5398

Région 07 : Outaouais

Bureau régional

170, rue Hôtel-de-Ville, bureau 7.340, Hull (Québec) J8X 4C2

Tél. : (819) 772-3487 - Téléc. : (819) 772-3958

Unité de gestion Coulonge (71)

163, chemin de la Chute, C.P. 190, Fort-Coulonge (Québec) J0X 1V0

Tél. : (819) 683-2626 - Téléc. : (819) 683-3465

Unité de gestion Basse-Lièvre (72)

970, rue Dollard, Buckingham (Québec) J8L 3H3

Tél. : (819) 986-1280 - Téléc. : (819) 986-1883

Unité de gestion Haute-Gatineau (73) - Unité de gestion Cabonga (74)

266, rue Notre-Dame, bureau 335, Maniwaki (Québec) J9E 2J8

Tél. : (819) 449-3333 - Téléc. : (819) 449-6865

Région 08 : Abitibi-Témiscamingue

Bureau régional

70, boulevard Québec, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1

Tél. : (819) 797-2407 - Téléc. : (819) 797-0216

Unité de gestion Témiscamingue (81)

21, rue Saint-Gabriel Sud, C.P. 250, Ville-Marie (Québec) J0Z 3W0

Tél. : (819) 629-2407 - Téléc. : (819) 629-329

Unité de gestion Rouyn-Noranda (82)

70, boul. Québec, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1

Tél. : (819) 762-4388 - Téléc. : (819) 762-0216

Unité de gestion Val-d'Or (83)

1199, rue de l'Escale, Val-d'Or (Québec) J9P 4G7

Tél. : (819) 825-6611 - Téléc. : (819) 824-6367

Unité de gestion Mégiscane (84)

250, 14^e Avenue Est, C.P. 490, Senneterre (Québec) J0Y 2M0

Tél. : (819) 737-2358 - Téléc. : (819) 737-2566

Unité de gestion Lac-Abitibi (85)

645, 1^{ère} Rue Est, La Sarre (Québec) J9Z 3P3

Tél. : (819) 333-5521 - Téléc. : (819) 339-5596

Unité de gestion Harricana (86)

1122, route 111 Est, Amos (Québec) J9T 1N1

Tél. : (819) 732-5238 - Téléc. : (819) 732-8837

Pépinière de Trécesson

164, chemin de la Pépinière, C.P. 368, Amos (Québec) J9T 3A7

Tél. : (819) 732-8347 - Téléc. : (819) 727-2696

Région 09 : Côte-Nord

Bureau régional

625, boulevard Laflèche, local RC-702, Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5

Tél. : (418) 295-4676 - Téléc. : (418) 295-4682

Unité de gestion Escoumins/Forestville (91)

8, rue des Pilotes, C.P. 220, Les Escoumins (Québec) G0T 1K0

Tél. : (418) 233-2232 - Téléc. : (418) 233-3287

Bureau local Forestville

134, route 138 Est, C.P. 235, Forestville (Québec) G0T 1E0

Tél. : (418) 587-4445 - Téléc. : (418) 587-4324

Unité de gestion Hauterive (93)

1290, boulevard Laflèche, Baie Comeau (Québec) G5C 3B2

Tél. : (418) 295-4567 - Téléc. : (418) 295-4571

Unité de gestion Sept-Îles (94)

456, avenue Arnaud, bureau 1.03, Sept-Îles (Québec) G4R 3B1

Tél. : (418) 964-8676 - Téléc. : (418) 964-8680

Unité de gestion Hâvre-Saint-Pierre (95) - Unité de gestion Anticosti (96)
920, boulevard de l'Escale, C.P. 310, Hâvre-Saint-Pierre (Québec) G0G 1P0
Tél. : (418) 538-2950 - Téléc. : (418) 538-3234

Région 10 : Nord du Québec

Bureau régional

3950, boulevard Harvey, 3^e étage, Jonquière (Québec) G7X 8L6
Tél. : (418) 695-8125 - Téléc. : (418) 695-8133

Unité de gestion Chibougamau (26)

624, 3^e Rue, Chibougamau (Québec) G8P 1P1
Tél. : (418) 748-2647 - Téléc. : (418) 748-3359

Bureau régional

70, boulevard Québec, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1
Tél. : (819) 797-2407 - Téléc. : (819) 797-0216

Unité de gestion Quévillon (87)

1121, boulevard Industriel, C.P. 158, Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0
Tél. : (819) 755-4838 - Téléc. : (819) 755-3541

Région 11 : Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

Bureau régional

195, boulevard Perron Est, Caplan (Québec) G0C 1H0
Tél. : (418) 388-2564 - Téléc. : (418) 388-2444

Unité de gestion Baie-des-Chaleurs (111)

195, boulevard Perron Est, Caplan (Québec) G0C 1H0
Tél. : (418) 388-2124 - Téléc. : (418) 399-2119

Unité de gestion Gaspésie (112)

Édifice Pierre-Fortin, 11, rue de la Cathédrale, C.P. 950, Gaspé (Québec) G0C 1R0
Tél. : (418) 368-3371 - Téléc. : (418) 368-6101

Bureau local de Sainte-Anne-des-Monts

124, 1^{ère} Avenue Ouest, C.P. 727, Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G0E 2G0
Tél. : (418) 763-5581 - Téléc. : (418) 763-7914

Région 12 : Chaudière-Appalaches

Bureau régional

1665, boulevard Hamel Ouest, Édifice 2, 1^{er} étage, Québec (Québec) G1N 3Y7
Tél. : (418) 643-4680 - Téléc. : (418) 643-8960

Unité de gestion de Beauce (34)

575, 98^e Rue Est, Saint-Georges (Québec) G5Y 8G2

Tél. : (418) 226-3400 - Téléc. : (418) 226-3171

Unité de gestion des Appalaches (35)

205, 5^e Avenue, L'Islet (Québec) G0R 2C0

Tél. : (418) 247-3972 - Téléc. : (418) 274-7919

Région 14 : Lanaudière

Bureau régional

545, boulevard Crémazie Est, 8^e étage, Montréal (Québec) H2M 2V1

Tél. : (514) 873-2140 - Téléc. : (514) 873-5398

Unité de gestion l'Assomption-Matawin (62)

880, rue Brassard, C.P. 40, Saint-Michel-des-Saints (Québec) J0K 3B0

Tél. : (514) 833-6385 - Téléc. : (514) 833-6010

Pépinière de Berthierville – Centre de traitement des semences

1690, rue Grande-Côte, Berthierville (Québec) J0K 1A0

Tél. : (514) 836-3787 - Téléc. : (514) 836-7708

Région 15 : Laurentides

Bureau régional

545, boulevard Crémazie Est, 8^e étage, Montréal (Québec) H2M 2V1

Tél. : (514) 873-2140 - Téléc. : (514) 873-5398

Unité de gestion Rivière-Rouge (61)

380, rue Siméon, C.P. 1420, Saint-Jovite (Québec) J0T 2H0

Tél. : (514) 425-6475 - Téléc. : (514) 425-3674

Unité de gestion La Lièvre (64)

515, rue Hébert, Mont-Laurier (Québec) J9L 2X4

Tél. : (819) 623-5781 - Téléc. : (819) 623-5311

Région 16 : Montérégie

Bureau régional

545, boulevard Crémazie Est, 8^e étage, Montréal (Québec) H2M 2V1

Tél. : (514) 873-2140 - Téléc. : (514) 873-5398

Sud de Montréal (63)

77, rue Principale, bureau 1.25, Granby (Québec) J2G 9B3

Tél. : (514) 776-7262 - Téléc. : (514) 776-7261

Région 17 : Centre-du-Québec

Bureau régional

100, rue Laviolette, bureau 207, Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Tél. : (819) 371-6151 - Téléc. : (819) 371-6978

Bureau local de Victoriaville

62, rue Saint-Jean-Baptiste, Victoriaville (Québec) G6P 4E3

Tél. : (819) 752-9754 - Téléc. : (819) 758-9064

